



UNION POUR LA NATION CONGOLAISE

« U.N.C »

Parti politique enregistré par l'Arrêté Ministériel
n° 111 du 19 juin 2010

Le Président National

**DECISION N° 0075 /PN/UNC/2014 DU 15 APR 2014 PORTANT
NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DES FEMMES DE LA FEDERATION DE
L'UNC/LUKUNGA I (GOMBE-LINGWALA) DANS LA VILLE / PROVINCE DE KINSHASA**

Le Président National ;

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo ;

Vu la Loi n°01/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des Partis Politiques ;

Vu l'Arrêté Ministériel n°111/2010 du 19 juin 2010 du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité portant enregistrement d'un Parti Politique ;

Vu les Statuts et le Règlement Intérieur de l'Union pour la Nation Congolaise ;

Vu le Procès-verbal de désignation du Président National de l'Union pour la Nation Congolaise, signé par les Membres fondateurs le 14 décembre 2010 ;

Vu la lettre n°25/CAB/VPM/MININTERSEC/108/2011 du 28 février 2011 de Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur et Sécurité prenant acte de la désignation du Président National de l'Union pour la Nation Congolaise ;

Vu la Décision n° 0023/PN/UNC/2013 du 10 décembre 2013 portant restructuration du Secrétariat Interfédéral de l'UNC/Ville Province de Kinshasa ;

Vu la Décision n° 0024/PN/UNC/2013 du 10 décembre 2013 portant nomination des Membres du Bureau du Comité du Secrétariat Interfédéral de l'UNC/Ville Province de Kinshasa ;

Vu la Décision n° 0020/PN/UNC/2013 du 05 décembre 2013 portant nomination des Secrétaires Fédéraux de l'UNC/Ville Province de Kinshasa ;

Vu la Décision n° 007/PN/UNC/2013 du 07 mai 2013 portant structures de la Fédération de l'UNC pour la Ville/Province de Kinshasa ;

Vu la Décision n° 0012/PN/2013 du 20 mai 2013 portant restructuration du Comité Interfédéral des Femmes au sein de l'UNC dans la Ville / Province de Kinshasa ;

Vu la nécessité: *W*

M.C.

Bureau : Croix Rouge n°3, Commune de Barumbu, Kinshasa,

Sites : www.unc-rdc.org - www.vital-kamerhe.com e-mail : chrislangu@yahoo.fr

Tél. : 0815043705 - 0998447748 N° compte Biac : USD 33003728601 et CDF 33003728601

Sur proposition du Secrétaire Général ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommés Membres du Bureau du Comité Fédéral des Femmes de l'UNC/Lukunga I (Gombe-Lingwala) pour exercer les fonctions en regard de leurs noms, les personnes ci-après :

01. **Madame LOKIA ITOKO THERESE** : Présidente Fédérale
02. **Madame BANANGA MULAMBA BEATRICE**: 1^{ère} Vice-Présidente Fédérale chargée de l'Organisation et Suivi du Processus Electoral
03. **Madame TSHIMINI ABOMBO** : 2^{ème} Vice-Présidente Fédérale chargée de la Mobilisation, Propagande, Etudes et Stratégies
04. **Madame MIDI NSIMBA LEANDRE** : 3^{ème} Vice-Présidente Fédérale chargée du Recrutement, Implantation et Suivi des Organes de base
05. **Madame SANGA LINA EVELYNE** : Rapporteur
06. **Madame MPATA NATHALIE**: Rapporteur Adjoint
07. **Madame BITHOTA JOSEE** : Trésorière
08. **Madame BAKANDELA MATINDA** : Trésorière Adjoint

Article 2 : Sont nommés Chefs des Départements du Comité Fédéral des Femmes de l'UNC/Lukunga I (Gombe-Lingwala) pour exercer les fonctions en regard de leurs noms, les personnes ci-après :

09. **Madame BASANGA SOMBO HILDA**: Chargée de l'Idéologie, Formation et Eveil Patriotique
10. **Madame BIMBI NGAZABO AIMEE**: Chargée du Genre et Famille
11. **Madame MASENGU MWAMBA** : Chargée de la Jeunesse
12. **Madame DIMENE CLEMENTINE**: Chargée du Suivi du Processus Electoral
13. **Madame NSIYA ZOLA** : Chargée de Relations avec les autres Partis Politiques
14. **Madame LEMA NICLETTE**: Chargée des Mouvements Associatifs et Organisations Confessionnelles
15. **Madame NKANZA BIJOUX**: Chargée d'Etudes et Stratégies
16. **Madame NGUDI AMOS BRISA** : Chargée du Développement et Promotion Paysanne
17. **Madame MAYEMBA SALA** : Chargée de l'Environnement, Tourisme et Conservation de la Nature
18. **Madame KIMFULA THERESE**: Chargée de la Solidarité et Cohésion Sociale
19. **Madame AKADGAN REGINE** : Chargée de Sports, Culture et Arts
20. **Madame NSIALA NLAMBI WIVINE**, Chargée de la Coordination des Femmes
21. **Madame BANZOKO FEZA**, Chargée de la Communication et Presse

Article 3 : Sont nommées Chefs des Départements Adjoints du Comité Fédéral des Femmes de l'UNC/Lukunga I (Gombe-Lingwala) pour exercer les fonctions en regard de leurs noms, les personnes ci-après :

22. **Madame AMADI ASSANI**: Chargée de l'Idéologie, Formation et Eveil Patriotique
23. **Madame NZEBA MWAMBA MIMIE**: Chargée du Genre et Famille
24. **Madame SINGA URSULE** : Chargée de la Jeunesse
25. **Madame KANDOLO TSHIBAMBE CLEMENTINE**: Chargée du Suivi du Processus Electoral
26. **Madame TSHIBANGU MUSUAMBA** : Chargée de Relations avec les autres Partis Politiques
27. **Madame FANTOU NDEMBA**: Chargée des Mouvements Associatifs et Organisations Confessionnelles

M

UNION POUR LA NATION CONGOLAISE

Parti politique enregistré par l'Arrêté Ministériel
n° 111 du 19 Juin 2010

- 28. Madame BIBOKO BIBIANE: Chargée d'Etudes et Stratégies
- 29. Madame MAYIMBI MBAYA: Chargée du Développement et Promotion Paysanne
- 30. Madame MWANZA BATSHINI FRANCOISE: Chargée de l'Environnement, Tourisme et Conservation de la Nature
- 31. Madame FANNY MOSEYI : Chargée de la Solidarité et Cohésion Sociale
- 32. Madame BOTASO LILIANE : Chargée de Sports, Culture et Arts
- 33. Madame NGOMO YAMBO : Chargée de la Coordination des Femmes
- 34. Madame ASHA KOKO : Chargée de la Communication et Presse

Article 4 : Sont nommées Conseillères au sein du Comité Fédéral des Femmes de l'UNC/Lukunga I (Gombe-Lingwala), les personnes ci-après :

- 35. Madame MILENA MUANGO
- 36. Madame BONTA RACHELLE
- 37. Madame MAKAMBO MARIE-JEANNE
- 38. Madame BAMBULA PELAGIE
- 39. Madame BEFALI BOYELA ANNY

Article 5 : Toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision sont abrogées.

Article 6 : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 15 APR 2014

Vital KAMER



